

## **DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Le Fonds MELS s'adresse à des producteurs ou des réalisateurs québécois qui souhaitent compléter leur financement à l'étape de la production et/ou de la postproduction de leurs projets de long-métrages de type documentaire ou fiction.

L'enveloppe totale du Fonds MELS est de 1 000 000 \$ pour la première année du programme.

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Le budget total de la production ne doit pas excéder 1 500 000\$;
- La production doit posséder une entente avec un distributeur ou un télédiffuseur garantissant la diffusion de l'œuvre commercialement;
- Au moins 50% du financement doit provenir du Québec (sans tenir compte de la contribution au financement par MELS);
- Le (ou les) producteurs et réalisateurs doivent être résidents permanents du Québec;
- Le projet de long-métrage (documentaire ou fiction) doit avoir une durée minimale de 60 minutes;
- La production doit avoir obtenu l'aval d'une des institutions suivantes :
  - Téléfilm Canada
  - SODEC
  - CALQ
  - Conseil des arts du Canada
  - Fonds Québécois
  - Fonds Harold Greenberg
- La contribution au financement par MELS vient compléter la structure financière de la production et constitue l'élément déclencheur quant à la faisabilité et la concrétisation du projet.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- La nature de la contribution au financement par MELS est sous forme de services :
  - Service de location d'équipements
  - Services de postproduction image et son
  - Services d'effets visuels
- L'ensemble des services ci-dessus ne faisant pas partie de l'enveloppe de financement MELS doit également être effectués auprès de MELS;
- La part d'engagement par rapport au budget de production ne peut excéder 20% de celui-ci;
- Les documents requis (voir liste complète plus bas), doivent être acheminés, électroniquement, à l'adresse suivante : [fondsmels@mels-studios.com](mailto:fondsmels@mels-studios.com);
- Le dépôt des documents et candidatures doit être effectué avant le 1<sup>er</sup> juin 2019;
- Avec sa contribution financière, MELS est crédité comme partenaire financier au projet;
- Un logo plein écran sera ajouté au début du film et dans le générique de fin.

## DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

		DOCUMENT REQUIS	DESCRIPTION
	1	Descriptif et identification du type de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synopsis du film</li> <li>- Identification du type de production: long-métrage fiction ou documentaire</li> </ul>
	2	Structure budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir un budget complet de production incluant la portion postproduction.</li> <li>- Le montant du financement demandé en location d'équipements, postproduction et effets visuels doit clairement être identifié.</li> <li>- Le budget doit aussi indiquer les coûts engagés et payés à ce jour.</li> </ul>
	3	Entente de distribution ou de télédiffusion	<p>Lettre confirmant l'entente entre la production et la compagnie de distribution (ou télédiffusion) s'engageant à assurer la distribution (ou la télédiffusion) du film à sa sortie.</p> <p>Les informations suivantes doivent figurer au document:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnées complètes du distributeur ou du télédiffuseur</li> <li>- Date de signature et durée de l'entente</li> <li>- Date prévue pour la sortie du film</li> <li>- Détails de la distribution (télédiffusion, festivals, salles de cinéma...)</li> </ul>
	4	Détails de toutes ententes de financement confirmées	<p>Lettre en provenance des institutions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Téléfilm Canada</li> <li>- SODEC</li> <li>- CALQ</li> <li>- Conseil des arts du Canada</li> <li>- Fonds Québecor</li> <li>- Fonds Harold Greenberg</li> </ul> <p>Le document doit contenir les conditions et le montant de la contribution financière.</p> <p>* Le détail doit apparaître dans la structure financière soumise.</p>
	5	Nature des services demandés	<p>Détails des différents services requis assurés par MELS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de location d'équipement</li> <li>- Services de postproduction</li> <li>- Services d'effets visuels</li> </ul>
	6	Échéancier	<p>Un calendrier contenant toutes les étapes de production et de postproduction devra être soumis.</p>